

# Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation 2021

---

Données au 31 décembre 2021

### 1. OBJET

Conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), Meeschaert Amilton AM vous fait part des conditions dans lesquelles elle a recours à des services de recherche et d'exécution des ordres au cours de l'année 2020.

Le périmètre de ce rapport est celui des actifs investis en actions présent dans les OPC gérés par Meeschaert Amilton AM.

### 2. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Meeschaert Amilton AM est tenue d'élaborer le présent document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » dans la mesure où elle a recours à des services de recherche externe et des services d'exécution d'ordres et que les frais d'intermédiation, versés aux intermédiaires de marché ont représenté pour l'exercice 2020 un montant supérieur à 500 000€.

Ce document précise le cas échéant les frais reversés à des tiers, intermédiaires de marché, lorsqu'ils fournissent le service d'exécution d'ordres et de recherche.

### 3. PRINCIPES DE LA POLITIQUE D'EXECUTION DES ORDRES ET DE RECHERCHE DE MEESCHAERT AMILTON AM

Dans le cadre de sa politique de sélection et d'exécution, Meeschaert Amilton AM a retenu différents critères d'évaluation pour sélectionner les intermédiaires de marché chargés de l'exécution des ordres et de la recherche.

La société de gestion à recours à deux typologies d'intermédiaires :

- Des brokers utilisés aux seules fins d'exécution ;
- Des brokers qui fournissent à la fois le service de recherche et d'exécution des ordres.

### 4. FRAIS D'INTERMEDIATIONS 2021

Les frais d'intermédiation relatifs aux OPC sont de deux natures :

- Les frais d'exécution correspondent aux frais relatifs au service de réception et de transmission et au service d'exécution d'ordres payés aux différents intermédiaires
- Les frais de recherche qui résultent des intermédiaires ou prestataire qui fournissent aux équipes de gestion des analyses d'aide à la décision d'investissement.

## PROCEDURE DE PASSATION DES ORDRES

La répartition globale des frais entre l'exécution et la recherche au titre de 2021 est la suivante :

- Frais d'intermédiation au titre de l'exécution : 60,73 % ;
- Frais d'intermédiation au titre de la recherche : 39,27%.

En 2021, Meeschaert Amilton AM n'a pas eu recours à des accords de commission partagée avec les intermédiaires de marché tels que définis ci-dessus.

### 5. GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Meeschaert Amilton AM a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. De plus, une cartographie recensant les situations potentielles de conflits d'intérêts entre Amilton Asset Management et ses prestataires permet de couvrir et maîtriser les risques éventuels.

Durant l'année 2021, Meeschaert Amilton AM n'a pas détecté de conflits d'intérêts avérés dans le cadre du choix des prestataires d'intermédiation.